

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 février 2019

Présents : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Lionel Mougeot, Michel Balain, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Nathalie Verdeghem, Roelof Verhage.

Excusés : Franck Bérard donne pouvoir à Robert Taponard.

Absents : Guylaine Duplantier, Claude Harnay, Carole Vauquelin.

Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour : le CR de la réunion de Conseil Municipal du 6 novembre 2018 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

Délibération N°20191202-001 : Modification de l'indemnité de fonction des élus locaux

Suite à l'évolution du montant maximal des indemnités de fonction des élus locaux, les services de la DGFIP annoncent la revalorisation de l'indice d'indemnité de fonction des élus à compter du 1^{er} janvier 2019, **en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique**. Le CM **accepte** cette augmentation.

Délibération N°20191202-002: Approbation de l'acquisition de terrains communaux par le Département de l'Ain pour la création de la piste cyclable entre Ambérieu-en-Bugey et Ambronay

Suite à la création de la piste cyclable sur la Route Départementale 36D entre Ambérieu-en-Bugey et Ambronay, le CM **approuve** l'acquisition par le Département de la parcelle A 297 « les Crozats », pour une surface d'emprise de 83 m2 moyennant un prix de vente à 166.00€, **autorise** M. le Maire à signer la promesse de vente entre la commune de Douvres et le Département et à signer l'acte authentique rédigé en la forme administrative (dont les frais sont à la charge du Département), par le service des affaires foncières et immobilières du Conseil départemental.

Délibération N°20191202-003 : Opposition au transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 a modifié les conditions de transfert des compétences « eau et assainissement » aux EPCI qui sont désormais dissociées de celles d'assainissement des eaux usées. La compétence d'assainissement deviendra à terme obligatoire, celle relative aux eaux pluviales demeurant facultative. Seules les communautés de communes ont la possibilité de décaler le transfert obligatoire des compétences « eau » et/ou « assainissement des eaux usées » au 1er janvier 2026. Il faut pour cela qu'au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population totale de la communauté, s'opposent par délibération au transfert au 1er janvier 2020. Le CM **s'oppose** à ce transfert.

Délibération N°20191202-004 : Reprise de concessions funéraires par la commune.

La commune a récupéré plusieurs concessions n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement ou de conversion dans les délais prévus. Une commune peut également se voir restituer une concession dont l'échéance n'est pas arrivée à terme, en raison de motifs personnels du concessionnaire et des ayants – droits et en disposer comme bon lui semble (réhabilitation ou changement de destination, revente ou destruction...). Le CM **approuve** la reprise de la concession **N°138 par la Commune**.

Délibération N°20191202-005 : Marchés Publics 2018

Monsieur le Maire rappelle que le pouvoir adjudicateur doit publier, au cours du 1er trimestre de chaque année, la liste des Marchés conclus l'année précédente. Compte tenu de la réévaluation des seuils d'application des directives européennes « Marchés Publics » effectuée par la Commission Européenne, le seuil de procédures formalisées pour les Marchés Publics de travaux s'élève dorénavant à **5 548 000 € HT** au lieu de 5 225 000 € HT et, pour les Marchés services et de

fournitures, à **221 000€ HT au lieu de 209 000€ HT** et précise que, en deçà de ce seuil, l'acheteur peut toujours recourir à la procédure adaptée « MAPA ».

Marchés de travaux de 90 000 à 5 548 000 euros HT

Nature des travaux	Date du Marché	Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Mode de passation
Aménagement Rampe d'accès au cimetière de Douvres	23/11/2017	Brunet TP	60 612€	72 734.40€	MAPA
Dimensionnement busage Acqueduc	10/06/2018	Brunet TP/Colas RAA	89 982.75€	107 979.30€	MAPA
Aménagement chemin des 4 Vies, de Reilleux et de la Croix	22/09/2018	Brunet TP/Colas RAA	364 697.25€	437 636.70€	MAPA

Marchés de services de 20 000 (ou 15 000) à 221 000 euros HT : néant.

Le CM **approuve** la liste des Marchés Publics conclus en 2018.

Délibération N°20191202-006 : Ouverture de crédits en 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018.

Diverses factures d'investissement dont le mandatement a été prévu en 2018 n'ont pas été transmises car les travaux n'ont pas été totalement réalisés. La Direction Générale des Finances Publiques permet, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent excluant toutefois les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour le budget principal 2018, les dépenses d'investissement budgétisées s'élevaient à 645 239.16€. Le quart de cette somme s'élève à 161 309.79€. Le CM **décide** de reporter une partie de cette somme pour le budget principal 2019 et d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement sur le budget 2019 comme suit :

- Chapitre 21 : 24 380.55€ - Article 2116 - Cimetières
- Chapitre 23 : 64 481.78€ - Article 2315 - Immobilisations corporelles

Et **autorise** M. le Maire à mandater toutes les factures en attente sur le budget précité.

Délibération N°20191202-007 : Coupes affouagères 2019

Monsieur Jean-Louis BOLLINET, garde à l'ONF, propose d'avancer le programme des coupes de bois de l'année 2019, situées au lieudit « Taponnet », sur la parcelle N°1. Le CM **approuve** cette proposition, **demande** que les coupes figurant sur le plan joint soient assises du mois d'octobre 2019 au mois de mai 2020, **demande** que les coupes soient destinées à la délivrance et **décide** pour les bois délivrés que le partage se fera par foyer, les inscriptions se feront jusqu'au 31 Mars 2019 à 12h00, la taxe d'affouage sera de **70€**, le délai et le mode d'exploitation seront, pour chaque coupe, conformes au règlement d'exploitation. Guy BELLATON, François QUINSON, Chantal JANIN, Michel BALAIN et l'Office Nationale des Forêts seront garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe. L'enlèvement des lots devra être terminé le 1^{er} mai 2020, le débardage ne sera autorisé que par temps sec, afin de ne pas détériorer les chemins. Le CM **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour toutes démarches se rapportant à la délivrance de la coupe affouagère.

Questions/Informations diverses

Déclarations préalables : P. GUERIN : abri de jardin / J. COUTIER : réfection toiture / P. JANNIN : division parcellaire / P. LOMBARD : carport bois / B. DI PIERRO : portail / JL MEYGRET : changement destination / A. VIDAL : modification façade / P. HUGONNET : création baie vitrée / J. TENAND-MICHEL : remplacement abri de jardin existant S. DURAND : modification façade / S. DURAND : rénovation toiture. Permis de construire : S. GOMES : maison individuelle / C. DARGAI : maison individuelle / F. JACQUIOT – C. VARVIER : aménagement d'une pièce dans garage existant.

Conventions :

- **Avenant** à la convention de dématérialisation (choix du nouveau gestionnaire DUCOPOST) suite à la convention établie entre la Préfecture de l'Ain et la commune de Douvres, en date du 7/12/2011 (télétransmission actes contrôle légalité), complété par avenants du 20/01/2012 (délibérations) et du 27/10/2014 (actes budgétaires).
- **Avenant n°5** à la convention entre la MAE et la commune de Douvres pour modification de l'effectif des élèves de l'école primaire et maternelle pour l'année 2019.

Informations générales :

Délibérations reçues par la direction départementale des finances publiques : taxe d'enlèvement et taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères et taxe de prévention des inondations instituée par l'EPCI.

Grand débat : 1^{ère} réunion sur la fiscalité à Ambronay avec animatrice. Formation de sous-groupes pour faire ressortir 3 grandes idées mises au vote de toute l'assemblée : 18 idées sont remontées pour 4 grandes propositions. Prochaines réunions le 23/02 à 14h « Organisation de l'Etat et des services publics » et « La démocratie et la citoyenneté » et le 7/03 à 20h30 « La transition écologique », à Ambronay. Les cahiers citoyens sont ouverts en mairie jusqu'au 22/02/2019

Tour de table des conseillers :

Robert Taponard : changement de la saleuse réglable avec volume plus conséquent. Les zébras de l'école, très glissants, ont été refaits avec ajout de silice. Elagage pour dégager câble EDF chemin du Dévorais côté Ambronay : courriers aux propriétaires. Le logement du clos Buisson a été reloué.

Lucette Bourgeois : le marchand de légumes à nouveau sur la place de la Babillière le vendredi à 16h.

Fin de séance : 21h03

Questions du public :

B. Huet : Demande que le portail de la maison Deltombe soit fermé (présence de promeneur dans la propriété) et signale que le compteur électrique tourne vite : *Nous allons faire une relance au Président de l'AJD pour la fermeture du portail et la vigilance quant au chauffage.*

Où en est-on, suite à la réunion, sur le sentier au bout de l'impasse du moulin : *Nous avons fait un courrier au géomètre qui est sans réponse pour l'instant.*

A quand une réunion « Bois et chemins » ? : *Elle est prévue pour la 3ème semaine de mars. Les coupes affouagères ont été avancées : M Bolliet (ONF) veut finir son travail avant son départ à la retraite.*

S. Gomes : Réunion de la commission Sécurité-environnement : *elle se fera s'il y a sujet à la réunir.*

Aménagement de la grange Lamanne : *les 2 projets de 11 et 13 logements empiètent sur le parking actuel. Les 2 bailleurs sociaux sont contactés pour réduire leur projet.*

Les déchets inertes des gros chantiers ont-ils été déposés à Taponnet ? *Oui, sauf les bitumes qui ont été gérés par l'entreprise.*

Les boues du canal ? Faut-il saisir la DREAL ? : *Elles n'ont pas été déposées à Taponnet.*

Sous-sol mis à disposition du Comité des Fêtes pas accessible PMR. Pourquoi la Diane des Grangeons y a-t-elle vendu les boudins-sabodets ? *Dans ce local, non EPR, des travaux de mise aux normes électriques ont été faits et contrôlés par l'APAVE. Une information sera faite aux associations pour utiliser la salle des fêtes lors des manifestations ouvertes du public.*

- Pourquoi y a-t-il 2 panneaux de regroupement, sous le préau et sur le panneau de stationnement derrière l'école ? *Le panneau sous le préau est le lieu de regroupement pour les enfants de l'école en cas d'évacuation. Celui derrière la salle des fêtes est le lieu de regroupement pour les utilisateurs de la salle des fêtes. Ils sont le complément des panneaux et des plans d'évacuation installés dans les locaux.*